

ALTER FINANCES

CONSEILS EN INVESTISSEMENT

Un mois de novembre euphorique

En cette fin d'année 2020, les différentes bourses financières ont été galvanisées par l'élection du démocrate Joe Biden et surtout par l'espoir de la commercialisation rapide de plusieurs vaccins contre la Covid-19. L'alliance américano-germanique Pfizer-BioNtech a annoncé la découverte d'un vaccin avec une efficacité de 90 % et la firme américaine de biotechnologies Moderna a communiqué la trouvaille d'un autre vaccin efficace à 94,5 %.

Les différents indices boursiers ont fortement rebondi au mois de novembre (+ 20 % pour le CAC 40 ...), c'est un véritable regain d'optimisme sur un rebond de la croissance et du profit des entreprises en 2021.

Les secteurs, qui ont profité de cette situation, sont les valeurs cycliques directement impactées par la crise sanitaire comme la banque, l'énergie, l'automobile ou le transport aérien au détriment des valeurs technologiques (biotechnologie, digital...). Ces valeurs cycliques disposent d'un potentiel de revalorisation intéressant si on fait l'hypothèse d'un retour d'activité post-covid normal.

Cette crise sanitaire a détruit et continue à détruire du potentiel de croissance, des faillites sont à prévoir pour 2021 avec une augmentation importante du chômage.

Malgré cette situation, les anticipations de croissance estimées par le FMI sont de 5,2 % pour l'économie mondiale et 6 % pour la France.

LE CABINET ALTER FINANCES



NOUS CONTACTER



contact@alter-finances.com



05 56 24 98 98



36 Boulevard Antoine Gautier



33000 Bordeaux

Site Internet : <https://alter-finances.com/>



Vous souhaitez réduire votre impôt sur les revenus 2020 ? Vous avez jusqu'au 31 décembre 2020 pour agir.

Souscrire un Plan Epargne Retraite (PER)

Les versements effectués sur un PER vous permettent de réduire le montant de votre revenu imposable et, in fine, le montant de votre impôt. Par la même occasion, vous vous constituez un capital qui pourra générer des revenus complémentaires lors de votre départ en retraite (rente ou capital).

Il vous reste encore quelques jours pour souscrire et/ou verser sur un contrat d'épargne retraite.

LE PER INDIVIDUEL

Le PER individuel et le PER collectif sont une **nouvelle gamme de produits d'épargne retraite**. Il s'agit d'un contrat remplaçant tous les produits existants (Perp, Perco, Madelin, Article 83).

Le PER vous assure un complément de **revenus à la retraite** et un **avantage fiscal immédiat**. Que vous soyez salarié, fonctionnaire, travailleur indépendant, inactif ou entrepreneur, le PER est la **solution destinée à tous**.



Préparez votre retraite



Réalisez des économies d'impôts



Choisissez entre rente et capital à l'échéance



Débloquez les fonds en cas d'achat de votre Résidence Principale

Pour plus d'informations sur le fonctionnement du PER vous pouvez nous contacter ou consulter notre site internet.

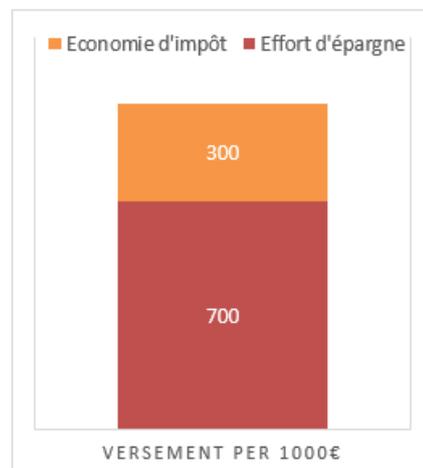
FOCUS sur la défiscalisation des versements

Le PER vous permet de défiscaliser vos versements lors de la phase d'épargne, dans la limite de votre **plafond retraite disponible**. Si vous n'avez pas utilisé ce plafond, vous pouvez le cumuler avec celui des 3 dernières années. Mariés ou pacsés ? Vous pouvez bénéficier de la mutualisation de vos plafonds.

SI VOUS VERSEZ SUR UN PER :

- ◇ Vous versez 1000€ en 2020 (jusqu'au 31 décembre)
- ◇ Votre TMI est de 30%,
- ◇ **Votre économie d'impôt sur le revenu est de 300€,**
- ◇ Votre effort d'épargne est donc de 700€,

Nous restons à votre disposition afin d'effectuer les simulations nécessaires à l'optimisation de ces solutions.





Investir dans un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI)

Lorsque vous investissez dans un FCPI, **vous participez à l'économie réelle**. Vous investissez au sein de différentes PME ou ETI, françaises et parfois européennes, afin de les aider à se développer. La crise est malheureusement là, créant des opportunités qu'il faut savoir exploiter pour le bien commun. Les FCPI ciblent les entreprises innovantes à fort potentiel de croissance.

Vous investissez dans des PME non cotées :

- Soumises à l'Impôt sur les sociétés,
- Qui ont leur siège social dans l'Union Européenne,
- Qui emploient moins de 250 salariés,
- Qui réalisent un chiffre d'affaires maximum de 50 millions d'euros,
- Présentant un caractère innovant,

Qualité des investisseurs

Chaque particulier peut investir dans un FCPI à la seule condition que la **résidence fiscale soit établie en France**.



Réduction d'impôt 25%



Participez à l'économie réelle



Soutenir l'entrepreneuriat



Diversification de l'épargne

Avantages

A la souscription vous bénéficiez d'une **réduction d'impôt immédiate de 25 %**, dans la limite d'une souscription de 24 000 € pour un couple marié ou pacsé à imposition commune (12 000 € pour une personne seule).

Ce qui représente une **réduction maximale de votre impôt sur le revenu 2020 de 6 000 € pour un couple**

Risques

Les investissements de ce type sont **risqués (7/7)**. Les sociétés de gestion sélectionnent scrupuleusement les entreprises éligibles, avec des projets construits, mais le **risque de faillite** est malgré tout présent.



Le plafonnement global des avantages fiscaux

Le **plafonnement global des avantages fiscaux** consiste à limiter le montant déductible dont vous pouvez bénéficier chaque année. Vous ne pouvez cumuler plus de **10 000€ par foyer fiscal et par an**. Ces avantages fiscaux concernent les déductions du revenu imposable (pension alimentaire...), les réductions (frais de scolarité, frais de garde...) et crédits d'impôt (travaux pour la transition énergétique, emploi salarié à domicile, FIP, **FCPI**...).

Les versements sur votre **PER** disposent d'un **plafond de déductibilité indépendant**, propre à chaque contribuable en fonction de ses revenus. **Vous pouvez donc cumuler ces deux plafonds !**

Avant d'investir, il est primordial de connaître ces règles. Le cabinet est à votre disposition pour vous aider à déterminer vos plafonds et à les optimiser.

Vie du Cabinet



Toute l'équipe d'Alter Finances demeure à vos côtés et vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année !

Nous restons ouverts durant cette période de fêtes. Vous pouvez nous contacter par e-mail et par téléphone (05 56 24 98 98 / contact@alter-finances.com),

Restons mobilisés et solidaires !